



COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK

## ARRETE N° 21/2022

Capture, stérilisation et identification de chats errants

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

Vu le Code de la Santé Publique,  
Vu le Code Rural et notamment ses articles L 211-27, L 214-3 et R\*214-3,  
Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### ARRÊTE

**Article 1** : Suite à des signalements en Mairie, les chats non identifiés vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, notamment sur l'annexe de Fréching, seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article 214-5 du code rural, préalablement à leur relâche dans les mêmes lieux.

**Article 2** : Il est prévu une opération de capture sur la commune par le SIVU Fourrière du JOLIBOIS du vendredi 16 au vendredi 30 décembre 2022.  
La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

**Article 3** : L'identification de ces chats sera réalisée au nom de la commune.

**Article 4** : Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie de Rettel habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 12/12/2022

Le Maire

Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture  
057-215703612-20221212-ARRETE212022-AI  
Date de télétransmission : 12/12/2022  
Date de réception préfecture : 12/12/2022